

Marisol TOURAINE

Ministre des Affaires sociales et de la santé

14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

## **Objet: préavis de grève**

Madame la Ministre,

**La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national le 8 novembre 2016** *(En ce qui concerne les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces agents en amont et en aval de ces journées.)*

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, Ehpad, services d'aide et de soins à la personne,
- l'ensemble des structures relevant du médico-social,
- l'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleurs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...

-aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

-aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

### **Nous demandons au Ministère de la santé la prise en compte des revendications suivantes :**

Défense et amélioration des Conventions Collectives du secteur

Abrogation de la Loi HPST ;

Abrogation de la Loi santé ;

Abandon de la "territorialisation" de l'offre de soins, des GHT et des restructurations ;

Arrêt des fermetures de lits et des suppressions de postes ;

Fin des enveloppes limitatives et abandon du plan ONDAM triennal de 3,5 milliards d'économies sur les hôpitaux ;

L'octroi des moyens budgétaires pour permettre aux établissements sanitaires et médico-sociaux, des secteurs public et privé, d'assurer leur mission de service public, d'investir ;

La résorption effective des emplois précaires dans tous les secteurs ;

Ouverture de vraies négociations sur les carrières et les grilles indiciaires pour les agents publics et une revalorisation salariale des salarié-es du privé; avec un SMIC à 1700€ net pour tous et toutes;

Abrogation des ordres professionnels ;

Un plan ambitieux de formation initiale et continue ;

Abandon du projet de la réingénierie des métiers du social.

Non au hold-up sur les fonds de Formation financés par le salaire différé (150 millions en 2016 et 150 millions en 2017, qui constituent les fonds de réserve de l'ANFH). Nous demandons le retrait immédiat des articles 3 et 53 du projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2017.



En vous en souhaitant bonne réception, acceptez Madame la Ministre nos sincères salutations.

Pour la fédération SUD Santé Sociaux, Jean Vignes

Paris le 24/10/2016

